

Norme du Groupe – Norme d'intégrité commerciale

GOV-B-001

Groupe : Norme	Fonction : Éthique et conformité	Nbre de pages : 8
Entrée en vigueur : 1 ^{er} juillet 2021	Remplace : Norme d'intégrité commerciale (décembre 2019)	Révisable à partir du : 1 ^{er} juillet 2022
Propriétaires : Directeur Éthique et Conformité	Approbation : 1 ^{er} juillet 2021 Comité d'Éthique et Conformité du Groupe	Approbateur : Directeur juridique et des Affaires externes
Public cible : Tous les salariés, les principaux prestataires et les personnes associées agissant au nom ou pour le compte de Rio Tinto. L'expression « prestataires principaux » se rapporte aux prestataires de catégories 1 et 2 et à tout sous-traitant, consultant et autre prestataire de service externe qui réalise des activités en interne ou a accès aux systèmes internes de par ses fonctions.		

Liens directs avec d'autres politiques, normes, procédures ou notes d'orientation pertinentes :

- Notre approche de l'entreprise
- Norme et procédure de délégation de pouvoirs financiers
- Procédure d'intégrité commerciale
- Procédure maVoix
- Procédure « Connaître votre tiers »
- Norme sur la concurrence
- Norme de sanctions
- Procédure de contrôle des exportations
- Norme et procédure de partenariat en vue de réaliser des investissements
- Norme d'approvisionnement du Groupe
- Procédure sur la gestion des déplacements et des dépenses
- Norme et procédure relatives aux Coentreprises
- Procédure d'entrée dans un nouveau pays
- Norme de gestion des risques
- Manuel des politiques et procédures fiscales

Objectif du document

La Norme d'intégrité commerciale est un outil capital qui permet à Rio Tinto de respecter ses engagements en matière d'intégrité commerciale :

- interdire les pots-de-vin et la corruption sous toutes ses formes
- interdire la fraude et autres délits économiques sous toutes leurs formes

Table des matières

1. Objectif.....	3
Qu'est-ce que « l'intégrité » ?	3
Pourquoi l'intégrité est-elle si importante pour nous ?	3
Qu'attend-on de nous ?	3
Que se passera-t-il si nous ne respectons pas ces textes ?	4
Comment signaler un manquement à la Norme ?	4
Où trouver davantage d'informations sur la mise en pratique de la Norme ?	4
2. Principes clés	5
3. Comportements.....	5
4. Risques affectant l'intégrité commerciale	6
4.1 POTS-DE-VIN ET CORRUPTION.....	6
4.2 Fraude et autres délits économiques	7
ANNEXE.....	8

1. Objectif

La déclaration de mission, d'objectifs et de valeurs de Rio Tinto, **Notre approche de l'entreprise**, précise la façon dont nous servons nos objectifs et notre stratégie. Elle stipule clairement la façon dont nous devons nous comporter, conformément aux valeurs centrales de sécurité, de travail d'équipe, de respect, d'**intégrité** et d'excellence.

L'intégrité commerciale soutient toutes nos actions. Ceci signifie que, quel que soit notre lieu de travail, nous faisons constamment preuve d'un comportement éthique, nous plaçons l'intégrité au cœur de nos décisions et nous reconnaissons la responsabilité de nos choix, tant individuels que collectifs.

Qu'est-ce que « l'intégrité » ?

Être intègre signifie être honnête, avoir des valeurs et des principes moraux et éthiques solides et, surtout, avoir le courage de se démarquer et de dire non à une situation qui semble anormale. Ce qui veut dire, pour chacun d'entre nous, faire ce qui est correct et non pas ce qui est le plus rapide ou le plus facile.

Constamment, nous :

- agissons honnêtement et en toute transparence
- prenons la parole et remettons les choses en question lorsque la situation semble anormale
- demandons différents avis et conseils
- acceptons la responsabilité de nos actes et de rendre compte de nos décisions
- exerçons nos activités dans le respect de la législation

Pourquoi l'intégrité est-elle si importante pour nous ?

Notre réussite dépend de la relation de confiance que nous instaurons lorsque nous travaillons en interne avec chacun et avec nos partenaires, qui comprennent les communautés hôtes, les gouvernements, les propriétaires traditionnels, nos partenaires commerciaux, nos fournisseurs, nos clients et nos investisseurs.

Si nous jouons un rôle moteur tout en respectant notre parole et en nous engageant avec chacun de manière transparente et cohérente, notre crédibilité et notre réputation de citoyens exemplaires sont renforcées, tant au plan personnel que de l'entreprise.

Qu'attend-on de nous ?

- Donner l'exemple, quelle que soit notre fonction
- Connaître parfaitement la *Norme d'intégrité commerciale* (la « Norme ») et la *Procédure d'intégrité commerciale* (la « Procédure »)
- Appliquer la Norme et la Procédure dans tous nos domaines d'activité
- Déclarer et gérer tout conflit d'intérêt, réel ou éventuel, susceptible d'impacter, ou d'être perçu par d'autres comme affectant, nos prises de décisions
- Informer les personnes avec lesquelles nous travaillons du contenu et des mises à jour de la Norme et de la Procédure
- Demander différents avis et conseils afin de gérer tout problème, minime ou important, lorsque nos actions et nos décisions peuvent avoir un impact sur notre intégrité commerciale
- Prendre la parole et faire remonter nos inquiétudes jusqu'à ce qu'elles soient gérées de manière adéquate
- Être disposé à entendre ces inquiétudes, qu'elles soient exprimées par des membres de notre équipe, des collègues ou nos dirigeants
- Ne pas exercer de représailles envers une personne qui a signalé un problème d'intégrité commerciale, et s'exprimer si d'autres le font

Titre	Date de publication	Autorisé par	Page
Norme de Groupe – Norme d'intégrité commerciale	2021	Comité Exécutif de Rio Tinto	Page 3 sur 8

Que se passera-t-il si nous ne respectons pas ces textes ?

Le respect de la Norme et de la législation en la matière est obligatoire et garanti par une surveillance active. Le non-respect de ces normes est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. En cas de différence entre la Norme et la législation en vigueur, il convient de toujours adopter les dispositions les plus strictes.

Comment signaler un manquement à la Norme ?

Nous avons pour responsabilité de signaler tout manquement à la Norme, qu'il soit réel ou suspecté.

Si vous avez connaissance d'un manquement à la présente Norme ou si vous avez des soupçons, veuillez en faire part à votre responsable, à un dirigeant ou à votre partenaire Éthique et Conformité (E&C) ou RH de Rio Tinto qui, à leur tour, signaleront le problème au Bureau d'éthique professionnelle de Rio Tinto. Vous pouvez également signaler votre inquiétude directement au Bureau d'éthique professionnelle via [maVoix](#), le programme de signalement confidentiel de Rio Tinto. Nous vous assurons que personne ne fera l'objet de représailles pour avoir signalé en toute bonne foi un manquement réel ou suspecté.

Où trouver davantage d'informations sur la mise en pratique de la Norme ?

Pour plus d'informations sur l'application des exigences de procédure de la Norme, veuillez vous reporter à la [Procédure d'intégrité commerciale](#).

Toute demande de dérogation à la norme doit être approuvée par le Chef fonctionnel, le Directeur juridique et des Affaires externes et le Directeur Éthique et Conformité.

A wide-angle photograph of a mining site. In the foreground, a worker wearing a white hard hat, a high-visibility orange vest over a blue shirt, and blue pants stands on a muddy, brownish ground. The background shows a vast landscape of mining activity with large piles of earth and rock, a body of water reflecting the sky, and distant mountains under a hazy sky.

Le respect de la Norme et de la législation en la matière est obligatoire et garanti par une surveillance active. Le non-respect de ces normes est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. En cas de différence entre la Norme et la législation en vigueur, il convient de toujours adopter les dispositions les plus strictes.

2. Principes clés

Chaque décision commerciale doit être conforme aux principes clés suivants :

1. elle est autorisée et conforme à toutes les législations et réglementations en vigueur
2. elle est conforme aux politiques, normes et procédures de Rio Tinto
3. elle n'est pas prise par une personne présentant un conflit d'intérêts non déclaré
4. elle est fondée sur un motif commercial légitime
5. elle est conforme à Notre approche de l'entreprise
6. elle ne représente pas un risque pour la réputation d'intégrité et de gouvernance solide de l'entreprise

3. Comportements

La transparence et la responsabilité sont essentielles à l'établissement de la confiance et favorisent les pratiques commerciales durables. Le fait d'informer des parrainages, des dons, des soutiens apportés aux communautés, des avantages accordés aux tiers, ainsi que de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel, entretient une culture d'intégrité et d'ouverture.

Le terme « **conflit d'intérêts** » désigne toute activité personnelle, financière et/ou politique, ainsi que toute affiliation ou intérêt ayant un impact, ou pouvant donner l'impression qu'il impacte, sur la façon dont nous réalisons notre travail. Nous devons, c'est essentiel, immédiatement informer notre gestionnaire lorsque ces circonstances se présentent ou sont susceptibles de se présenter, afin de convenir de la meilleure façon de gérer la situation dès le début ou demander conseil à l'équipe Éthique & Conformité.

Les conflits d'intérêts peuvent se manifester de bien des façons. En voici quelques exemples :

- lorsqu'un membre de notre famille ou l'un de nos proches bénéficie de, est affilié à, ou travaille pour un fournisseur ou un client actuel ou potentiel ;
- lorsque des membres de notre famille ou nos proches travaillent également pour Rio Tinto et peuvent être impactés par les décisions que nous prenons, ou qu'ils sont partie à ces décisions ;
- lorsque nous, des membres de notre famille ou nos proches détenons une propriété qui intéresse Rio Tinto ;
- lorsqu'un membre de notre famille ou un proche est représentant du gouvernement et qu'il collabore, ou est susceptible de collaborer, avec Rio Tinto.

Afin de nous protéger et de protéger l'entreprise, nous devons signaler tout conflit d'intérêt, réel ou potentiel, via le [Registre d'intégrité commerciale](#) en ligne et gérer la situation avec notre gestionnaire.

Titre	Date de publication	Autorisé par	Page
Norme de Groupe – Norme d'intégrité commerciale	2021	Comité Exécutif de Rio Tinto	Page 5 sur 8

4. Risques affectant l'intégrité commerciale

4.1 POTS-DE-VIN ET CORRUPTION

Quelle est notre règle ?

Les salariés de Rio Tinto, les principaux prestataires et les personnes associées agissant au nom ou pour le compte de l'entreprise ne doivent pas être à l'origine, ni autoriser de manière implicite ou explicite, ni être impliqués dans des affaires de pots-de-vin et de corruption.

Qu'est-ce que la tentative de corruption ?

Il y a tentative de corruption lorsque quelqu'un offre, promet ou fournit, ou autorise l'un de ces actes, à quiconque, y compris sans s'y limiter à un représentant de gouvernement (ou l'un de ses proches), de manière directe ou indirecte, un avantage financier ou autre destiné à influencer abusivement un résultat, une action ou une décision, ou à obtenir ou conserver un contrat. Ceci est également le cas si une personne vous offre, promet ou fournit une telle chose, ou si vous suggérez ou demandez une « incitation » (pour vous ou quelqu'un d'autre) en échange d'un contrat, ou de tout autre avantage, de la part de Rio Tinto.

Vous devez être particulièrement attentif aux principes clés cités en section 2 de la Norme et à la façon dont vos actions ou votre situation sont susceptibles d'être perçues par d'autres lorsque vous vous trouvez dans les circonstances suivantes :

En cas de...	nous devons :
avantages vis-à-vis de tiers (c'est-à-dire, réception ou don d'articles de valeur tels que cadeaux, repas, voyages, représentation, indemnités journalières)	les signaler et demander une autorisation préalable via le Registre d'intégrité commerciale en ligne (s'ils répondent aux critères* définis dans la Procédure d'intégrité commerciale).
conflits d'intérêts, réels ou potentiels (c'est-à-dire une situation dans laquelle vous avez, ou l'un(e) de vos proches a, une obligation ou un intérêt personnel contraire aux intérêts de Rio Tinto, ou qu'il est estimé que les intérêts ne concordent peut-être pas)	- en informer immédiatement votre gestionnaire ou demander conseil à l'équipe Éthique & Conformité après avoir reconnu les circonstances et les risques potentiels pouvant entraîner ou fournir l'occasion d'une tentative ou de corruption - le signaler via le Registre d'intégrité commerciale en ligne et gérer la situation avec notre gestionnaire*
paiements de facilitation (paiements accordés à des représentants de gouvernements pour accélérer l'exécution d'un processus administratif ou l'émission d'une autorisation). Ils sont interdits, sauf en cas de menace sur la vie	- ne pas réaliser le paiement, sauf si notre sécurité personnelle est menacée d'une quelconque façon - signaler le paiement ou la demande de paiement le plus rapidement possible et le consigner de manière appropriée*
invitation d'un agent, consultant ou conseiller à négocier, représenter, agir en tant qu'intermédiaire ou au nom de Rio Tinto, notamment auprès d'un représentant du gouvernement ou d'une agence gouvernementale	- réaliser une évaluation appropriée des risques* - consulter et demander conseil <i>avant</i> d'entamer une collaboration avec un tiers* - exiger une vérification préalable des tiers si nécessaire, conformément à la procédure <i>Connaître votre tiers</i> - nous assurer de l'enregistrement précis et de la transparence des transactions dans nos dossiers et documents comptables
collaboration avec un tiers (par ex. agents de la marine, clients, fournisseurs)	exiger une vérification préalable des tiers conformément à la procédure <i>Connaître votre tiers</i>
fusions et acquisitions (y compris les nouveaux investissements et les contrats de coentreprise, pour des activités gérées et non gérées)	- exiger une vérification préalable des tiers conformément à la procédure <i>Connaître votre tiers</i> - demandeur une évaluation du programme de conformité à l'intégrité commerciale de la cible ou du partenaire potentiel
parrainages, dons et aides financières et en nature aux communautés	- demandeur un contrôle de base et procéder à d'autres diligences raisonnables à l'égard du tiers, conformément à la procédure <i>Connaître votre tiers</i>, avant tout engagement - signaler et demander confirmation du respect des principes clés de la présente norme - via le Registre d'intégrité commerciale* en ligne si le montant est supérieur ou égal à 5 000 \$US

*Pour plus d'informations sur le respect de ces exigences et des critères spécifiques, veuillez vous reporter à la [Procédure d'intégrité commerciale](#). Les signalements doivent être réalisés via le [Registre d'intégrité commerciale](#) en ligne.

Afin de vous familiariser avec les types de situations susceptibles d'avoir un impact négatif sur votre réputation et votre crédibilité, ainsi que sur celles de Rio Tinto, veuillez vous reporter à l'Annexe intitulée « Situations pouvant présenter des risques pour l'intégrité commerciale »

Titre	Date de publication	Autorisé par	Page
Norme de Groupe – Norme d'intégrité commerciale	2021	Comité Exécutif de Rio Tinto	Page 6 sur 8

4.2 Fraude et autres délits économiques

Quelle est notre règle ?

Les salariés de Rio Tinto, les principaux prestataires et les personnes associées agissant au nom ou pour le compte de l'entreprise ne doivent pas sciemment être à l'origine, ni être partie ni impliqués dans une fraude ou tout autre délit économique.

Que sont la fraude et les autres délits économiques ?

Vous commettez une fraude ou tout autre délit économique lorsque vous faites délibérément une déclaration malhonnête ou que vous agissez, dissimulez ou omettez quelque chose dans l'intention de tromper quelqu'un à votre avantage (ou celui d'une personne qui vous est proche) ou à son désavantage.

Le terme « fraude » recouvre les situations dans lesquelles un salarié obtient des gains ou des avantages personnels aux dépens de Rio Tinto, y compris par l'utilisation abusive ou le détournement de ressources ou de biens de Rio Tinto. Ceci peut notamment se manifester par la production, la présentation ou le traitement de factures fictives ou modifiées, la falsification des registres et des dossiers de la société, la demande de remboursement de frais n'ayant jamais été engagés ou contraires à la Procédure Groupe relative aux Voyages et frais professionnels, la manipulation des dossiers d'un fournisseur ou des comptes bancaires, ainsi que la dissimulation malhonnête ou la non-révélation d'informations sensibles lorsque cela est exigé.

Les autres délits économiques comprennent notamment le blanchiment d'argent, les situations ou arrangements impliquant le financement du terrorisme, ainsi que la facilitation de fraude fiscale.

Titre	Date de publication	Autorisé par	Page
Norme de Groupe – Norme d'intégrité commerciale	2021	Comité Exécutif de Rio Tinto	Page 7 sur 8

ANNEXE

Situations pouvant présenter des risques pour l'intégrité commerciale

La présente section propose différents scénarii fondés sur des situations réelles que vous êtes susceptibles de rencontrer dans votre vie professionnelle. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle vous permettra cependant de prendre du recul et d'envisager certains aspects d'une situation avant de prendre une décision susceptible d'avoir un impact sur l'intégrité commerciale de l'entreprise. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Procédure d'intégrité commerciale](#).

Attention ! Vous vous exposez à des risques si :

Il existe un conflit d'intérêts réel ou potentiel

- ✓ Vos proches ou une entreprise dont vous êtes actionnaire pourraient tirer avantage d'une décision que vous êtes sur le point de prendre
- ✓ Il vous semble que votre prise de décision est influencée par des considérations personnelles
- ✓ Les parties prenantes peuvent avoir l'impression que votre intérêt personnel a des conséquences sur votre décision
- ✓ Vous ne seriez pas à l'aise si l'affaire venait à être publiée dans un journal
- ✓ Vous pensez qu'une contrepartie (par ex. fournisseur / prestataire) a un conflit avec sa famille / des amis

Vous traitez avec des représentants de gouvernements, des agences gouvernementales ou des autorités traditionnelles

- ✓ Un paiement vous est demandé en vue d'obtenir plus rapidement des autorisations / la délivrance d'un permis, d'une licence ou un dédouanement
- ✓ On vous demande des commandites, des dons ou des soutiens financiers à la communauté afin d'influencer une décision
- ✓ Vous êtes contraint de contribuer à un fonds de développement gouvernemental ou communautaire, alors que ceci n'est pas exigé par la législation
- ✓ Un membre des parties prenantes de la communauté vous demande un paiement inadéquat

Vous traitez avec des tierces parties : agents, intermédiaires, consultants ou conseillers

- ✓ La tierce partie engagée adopte un comportement que Rio Tinto ne saurait tolérer
- ✓ Il existe une obligation ou une influence est exercée en vue de traiter avec ou d'engager une tierce partie à la demande d'un gouvernement
- ✓ Votre gestionnaire vous ordonne de ne pas conserver de trace d'une réunion ou de détruire vos notes
- ✓ Vos collègues insistent pour qu'un engagement ou un contrat ne soient pas révélés
- ✓ Un intermédiaire exige une prime, une commission ou une rémunération de succès (success fee), ou cette requête est soumise à des contraintes de temps déraisonnables dans de telles circonstances
- ✓ La vérification des tiers réalisée sur les contreparties ou leurs sous-traitants est insuffisante
- ✓ Les honoraires de la tierce partie ou de l'intermédiaire sont déraisonnables ou bien supérieurs aux pratiques du marché.

Vous êtes en quête de nouvelles opportunités de développement commercial

- ✓ La vérification des tiers, ainsi que l'évaluation des processus et contrôles professionnels d'un partenaire de coentreprise sont insuffisantes
- ✓ Les investissements sont réalisés sans tenir compte des risques affectant l'intégrité commerciale de Rio Tinto

Vous gérez des achats ou des activités de la chaîne d'approvisionnement

- ✓ Les événements de représentation ou repas et divertissements fastueux dont il est fait preuve à votre égard ou dont vous faites preuve lors d'une négociation de contrat ou d'un appel d'offres est inadéquate ou excessive
- ✓ Des spécifications techniques sont partagées et/ou manipulées dans le but de favoriser ou d'exclure des fournisseurs spécifiques
- ✓ Les valeurs des contrats sont divisées afin de contourner les processus/ la validation des achats
- ✓ Il y a fraude dans la gestion du contrat (par ex. le travail n'est pas terminé, l'avancement des travaux n'est pas présenté convenablement, les ordres de modification ne sont pas utilisés de manière appropriée)

Vous validez des dépenses

- ✓ Des dépenses injustifiées, inappropriées ou non-autorisées sont présentées
- ✓ Des dépenses sont présentées sans justificatif approprié

Titre	Date de publication	Autorisé par	Page
Norme de Groupe – Norme d'intégrité commerciale	2021	Comité Exécutif de Rio Tinto	Page 8 sur 8